

Paris, le 10 septembre 2013

Contact presse :

Michel Chassang
06 85 72 60 83

Projet de loi sur la consommation : la CSMF estime que la santé n'a rien à faire dans ce texte

Le projet de loi relatif à la consommation sera examiné en première lecture au Sénat ce mardi 10 septembre. La CSMF, premier syndicat médical français, demande aux sénateurs de supprimer les mesures contenues dans ce texte qui concernent directement la santé et qui n'ont rien à y faire.

Pour la CSMF, tout ce qui touche à la santé et qui plus est à la santé publique, ne saurait être ramené à des questions de consommation, même s'il s'agit de transcrire des textes européens dans le droit français. Une personne malade ou qui a besoin d'un dispositif médical est un patient avant tout et pas un simple consommateur à qui l'on cherche à vendre toujours plus. Pour la CSMF, il s'agit à la fois d'un enjeu de santé publique et d'un enjeu éthique.

En particulier, la CSMF dénonce la tentative de démedicalisation de la santé visuelle contenue dans ce texte et qui a été renforcée par l'adoption d'un amendement inacceptable à l'Assemblée Nationale. Ainsi, le texte propose de prolonger la durée de validité des ordonnances de lunettes à cinq ans, contre trois actuellement, et surtout de supprimer l'obligation d'ordonnance médicale pour les lentilles.

Une telle démedicalisation est irresponsable pour la santé visuelle des patients, surtout des plus âgés d'entre eux, et oublie que les lentilles de contacts sont des dispositifs médicaux dont l'utilisation, sans avis médical, dans le cas de certaines pathologies, peut entraîner des dommages irréversibles.

La CSMF dénonce cette hérésie en matière de santé publique.

Aussi, la CSMF appelle les sénateurs à, non seulement, supprimer cette mesure irresponsable de ce projet de loi, mais aussi à en écarter tout ce qui touche à la santé publique pour protéger l'intérêt des patients. Cette démarche a d'autant plus de sens qu'une nouvelle réforme du système de santé et une future loi de santé publique sont actuellement en gestation.